

N° 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 23 MARS 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copie, en anglais, d'un rapport intérimaire, en date du mois de mars 1973, intitulé «*Great Lakes Shore Erosion Studies*». (Document parlementaire n° 291-4/54).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Lewis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre déplore l'impuissance du gouvernement à élaborer des politiques visant à créer et à exploiter des sociétés de la Couronne au bénéfice du public, et blâme le gouvernement de s'être départi de ses titres et d'avoir accordé un traitement préférentiel aux sociétés privées dans le domaine du transport public au détriment de sociétés appartenant à la population du Canada.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Reilly en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Lessard, Hurlburt, Murta, Smith (Saint-Jean) et Horner (Crowfoot) en remplacement de M^{me} Morin, MM. Frank, Wise, Corbin et Hollands sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Howard en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 33(3) de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre C-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/108).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.